

## REUNION DE CONSEIL DU 7 décembre 2015

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le lundi 7 décembre 2015 à 20 heures, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf Mr VOISIN, excusé.

Secrétaire de Séance : MM. Eric BUISSON et Sylvain BONNET.

Le Conseil adopte le P.V. des dernières séances.

### - Délibérations :

\* Indemnité des Elus : les indemnités du Maire et des Adjointes sont maintenues au même taux qu'en 2015, pour 2016, soit :

- ↳ Mr BORDAT, Maire : 100 % de l'indemnité brute à 17 % de l'indice 1015 ;
- ↳ Mr JACOB, 1<sup>er</sup> Adjoint : valeur de l'indice 1015 x 4 % ;
- ↳ Mr CHEVILLARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint : valeur indice 1015 x 3,25 %.

\* Tarifs 2016 :

↳ Assainissement : les tarifs restent inchangés pour 2016 ; la taxe de modernisation sera sans doute à 0,18 € par m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

↳ Salle des Fêtes : pas de changement pour 2016 concernant les particuliers ; mise à jour de la délibération concernant la location aux associations et comités d'entreprise locaux (électricité : 0,23 €/m<sup>3</sup>) ;

↳ Cimetière : les tarifs des sépultures sont fixés comme suit :

- ↳ Tombe ou caveau de 30 ans : 120 € les 2 mètres carrés ;
- ↳ « « de 50 ans : 150 € « « « ;

Pas de changement pour les cases de columbarium (600 € pour 15 ans et 750 € pour 30 ans).

\* Investissement de petites valeurs : la délibération est reconduite, pour l'imputation en investissement, de l'acquisition de biens durables, à partir de 50 €.

\* Subventions : les subventions de 2016 aux associations sont votées, sous réserve de modifications éventuelles avant le vote du budget 2016 pour une enveloppe globale de 3 000 € ;

\* Charges du logement de l'école : suite à la baisse du coût des produits pétroliers et à la proposition de Mr le Maire de réduire la participation au chauffage du logement de l'école (actuellement de 120 € par mois), le Conseil décide de fixer cette participation mensuelle à 80 €, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

\* Schéma de Mutualisation : suite au projet de mutualisation élaboré par le Président de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial, le Maire expose au Conseil Municipal les actions présentées dans le projet de Schéma :

- ↳ Action n° 1 : mutualisation du personnel communal,
- ↳ Action n° 2 : groupement d'achats,
- ↳ Action n° 3 : service commun : instruction des autorisations d'urbanisme,
- ↳ Action n° 4 : mutualisation du matériel communal,
- ↳ Action n° 5 : Système d'Information Géographique (SIG),
- ↳ Action n° 6 : Agence Technique Départementale (ATD 71).

Après explication des enjeux de ces actions, ainsi que la démonstration de l'impact financier, matériel, des acteurs et des moyens humains, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'élaboration du Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial pour la période de 2016 à 2020 ;

\* Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : suite à la réception d'un courrier du Préfet, en date du 14 octobre 2015, concernant le projet départemental de coopération intercommunale faisant suite à la Loi NOTRe du 7 août dernier, et après différents contacts et discussions entre plusieurs collectivités concernées, le Maire expose au Conseil ce

nouveau projet de fusion des communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais, avec extension aux communes de Marizy – Le Rousset. Ce regroupement de communautés de communes peut se justifier au plan du SCOT du Charolais-Brionnais. Ce rapprochement permettrait aussi de structurer un espace autour de la RCEA, comme lien géographique proche, et assurerait les conditions de développement fondé sur la complémentarité, l'extension aux communes de Marizy- Le Rousset pouvant apporter de son côté, une dynamique économique et touristique au nouvel EPCI FP (projet de Center Parc). Cette fusion, caractérisée par un poids démographique fort, constituerait une collectivité de 45 communes regroupant 40 436 habitants.

Le Conseil donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale exposé ci-dessus.

- Situation de Travaux – Subvention 2015 :

\* Les travaux du logement de la cure sont terminés.

La subvention PIIC a été perçue et le versement de la Réserve Parlementaire a été demandé ;

\* La subvention de 11 804 € pour les travaux de voirie à la Z.A. des Sorbonnes, doit être perçue prochainement ;

\* Voirie : les travaux de la route de Vindecy et de la Z.A. sont réalisés ;

\* Le coût de l'installation du transfo du Quart s'élève à environ 35 000 €.

- Prévisions 2016 :

\* La DETR (subvention de l'Etat) étant toujours d'actualité, le Conseil envisage d'établir un programme de travaux nécessaires pour le bâtiment de l'Ecole, qui permettrait de bénéficier de cette aide et ainsi d'alléger le coût de la réalisation ;

- Questions diverses :

\* Le Maire donne connaissance des remerciements de la Sté Musicale de St Yan, des Bouts d'Choux, de l'ADIL, du Centre anticancéreux Leclerc de Dijon et du Service de Remplacement des des Agricultrices, pour la subvention perçue en 2015 ;

\* La cérémonie des vœux est prévue le 8 janvier 2016 à 18 h, à la Salle polyvalente ;

\* Le compte-rendu de la réunion communautaire du 28 septembre 2015 est remis aux Conseillers présents.

- La séance est levée à 22 h 55.